



Formation



Réaliser mon étude de marché

et circuits de commercialisation

Les formations sont dispensées aux adhérent.e.s de l'ADEAR Limousin (adhésion : 40 €)

Objectifs de la formation :

Etre capable d'identifier les essences d'arbres fourragers et connaître leurs valeurs alimentaires afin de profiter au mieux de cette ressource pour son élevage dans un contexte de changement climatique.

Premier module : La diversité des circuits de commercialisation

Les spécificités des circuits-courts et de la vente directe dans le domaine agricole.

Visite d'un lieu de vente et témoignage d'un agriculteur installé.

Deuxième module : Réaliser une étude de marché pour construire sa stratégie commerciale

Prise en main de la méthodologie afin d'amorcer son étude de marché
Définir ses hypothèses de stratégie commerciale et la trame d'une étude de marché.

Savoir rédiger un questionnaire client.

Troisième module : Mettre en oeuvre sa stratégie de vente

Repérer et analyser les opportunités de son territoire et s'appuyer sur les acteurs locaux.

Parvenir à identifier les partenaires commerciaux et savoir leurs présenter son activité et ses produits (consommateurs/clients/prescripteurs.)

Élaborer son plan d'action pour permettre en oeuvre son étude de marché.

Date :

27, 28 juin 2023

3 juillet 2023

Horaire :

De 9h30 à 17h30

Lieu :

Limoges (87)

Public :

Paysan.ne.s
Porteur.euse.s de projet

Intervenant.e.s :

ADEAR Limousin
AFiPAR

Repas :

Repas partagé

Accès PMR :

A votre écoute pour tout besoins

Tarif :

672 €

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteur.ice.s, conjoint.e.s collaborateur.trice.s, aux salarié.e.s, aux cotisant.e.s solidaires et aux porteur.euse.s de projet agricole.

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits.

Prise en charge :

VIVEA :

Le "crédit" VIVEA des contributeurs est plafonné depuis 2023 à 3 000 €/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivéa.fr « Comment connaître le montant du crédit disponible sur mon compte ? »

Les porteur.euse.s de projet ne sont pas éligibles au fond VIVEA pour cette formation.

Depuis 2021 les conditions d'éligibilité ont changé, rendez-vous sur le site Internet vivéa.fr « Critères de prises en charge des formations. »

Pôle Emploi :

La prise en charge du Pôle Emploi est assurée par votre conseiller référent, son montant dépend de votre projet d'accompagnement.

CPF (Compte Personnel de Formation) :

Prélèvement du montant de la formation sur votre Compte Personnel de Formation.

Pour les personnes non éligibles à ces fonds :

Contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

Les CGS sont disponible sur le site internet de [l'ARDEAR Nouvelle-Aquitaine](http://ARDEAR Nouvelle-Aquitaine)

Si vous êtes agriculteur.ice, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

Pour toute inscription à une formation de l'ADEAR Limousin, vous vous engagez à payer votre formation en cas du refus de votre financement.

Manifestez votre intérêt un mois avant

Validez votre inscription 15 jours avant la formation

Information et inscription auprès de :

Penelope Mas De Feix

peneloppemdf@adearlimousin.com - 05 87 50 41 03

